

Prévenir et lutter contre l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants

Modèle de Réponse Nationale : Modèle de Maturité

Le cadre du Modèle de Réponse Nationale a été publié pour la première fois en 2015. Il s'agit d'un outil non prescriptif et dynamique définissant les capacités requises pour garantir une réponse nationale efficace et coordonnée afin de prévenir et de répondre à l'exploitation et aux abus sexuels à l'encontre des enfants en ligne. En 2021, l'UNICEF et WeProtect Global Alliance ont examiné le mode de mise en œuvre du Modèle de Réponse Nationale dans 42 pays (représentant toutes les régions et tranches de revenus) afin de mettre en avant les enseignements tirés, les meilleures pratiques et d'éclairer les futures itérations du modèle. Le rapport Encadrer l'avenir¹ a été lancé lors du Sommet Mondial de l'Alliance en juin 2022.

Sur la base des preuves collectées dans le cadre de l'examen Encadrer l'avenir, WeProtect Global Alliance a publié en 2022 un cadre actualisé² plus sensible aux difficultés et opportunités actuelles. En partenariat avec l'UNICEF, l'Alliance vient de développer un Modèle de Maturité qui facilitera la mise en œuvre de réponses nationales sur-mesure et favorisera

l'amélioration continue³. Un outil d'auto-évaluation⁴ a été développé et perfectionné en consultation avec un échantillon représentatif des gouvernements membres de l'Alliance pour accompagner ce Modèle de Maturité. L'objectif de cet outil pratique est d'aider les gouvernements à auto-évaluer les progrès réalisés par rapport au Modèle de Maturité.

Le Modèle de Maturité propose quatre grandes phases pour chaque capacité, de la « construction » à la « maturité ». La réussite des réponses nationales implique d'allier capacités, perfectionnement continu et amélioration, et non d'« accomplir » chaque capacité de manière isolée. Il est important de reconnaître que les capacités du Modèle de Réponse Nationale sont interdépendantes et doivent être abordées de façon globale, en adoptant une approche fondée sur les systèmes. En raison des circonstances et contextes différents, les pays ne parcourent pas toujours les phases de manière linéaire ou prévisible.

1. <https://www.weprotect.org/framing-the-future/>

2. <https://www.weprotect.org/model-national-response/>

3. Le modèle indiqué s'appuie sur : l'approche en matière de renforcement des systèmes de protection de l'enfance de l'UNICEF (<https://www.unicef.org/documents/child-protection-systems-strengthening>) et l'échelle d'évaluation de la maturité Digital Trust and Safety Partnership.

4. <https://www.weprotect.org/maturity-model-self-assessment-tool/>

Modèle de Réponse Nationale : Modèle de Maturité


Capacités	Sous-domaine	Critères selon les quatre phases du Modèle de Maturité			
		Construction	Amélioration	Intégration	Maturité
		Globalement caractérisée par une existence limitée ou ad-hoc de la capacité.	Globalement caractérisée par une attention accrue portée à la capacité et par l'introduction ou l'amélioration de la capacité en termes de portée et de qualité.	Globalement caractérisée par une intensification de la capacité et l'intégration dans des systèmes formels en accordant plus d'attention à la qualité, à la redevabilité et à la durabilité.	Globalement caractérisée par une application au niveau national, une cohérence et un alignement sur les normes internationales, la redevabilité (y compris la surveillance et la supervision) ainsi que la durabilité (c.-à-d. intégrée dans des systèmes formels et faisant l'objet d'un budget).


Politique, législation et gouvernance	Leadership	Construction	Amélioration	Intégration	Maturité
		Aucun(e) ministère/agence identifié(e) au niveau du gouvernement national pour coordonner ou mener le travail ciblant l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants en ligne.	Ministères/agences responsables identifié(e)s dans la stratégie/politique nationale, toutefois il existe des contraintes dues au pouvoir, aux ressources humaines ou financières limités, ou aux limites du mandat.	Les ministères/agences responsables sont fonctionnels et disposent de ressources adéquates ; des travaux sont en cours pour assurer la coordination entre les gouvernements aux niveaux national et décentralisé, mais aussi en dehors du gouvernement.	Un ou plusieurs organes nationaux responsables, multipartites et intersectoriels sont en place avec une mission claire (y compris une stratégie nationale qui stimule les initiatives et coordonne les efforts au sein du gouvernement aux niveaux national et décentralisé, mais aussi en dehors du gouvernement) et des ressources permettant de protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne. Les leaders souhaitent s'impliquer dans une collaboration à l'échelle internationale et intersectorielle.


Politique, législation et gouvernance	Législation	Construction	Amélioration	Intégration	Maturité
		Il n'existe aucune législation ciblant l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants (y compris en ligne).	Il existe une législation ciblant l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants (y compris en ligne), mais elle n'est pas conforme à la législation internationale ou régionale sur les droits des enfants ou présente des lacunes en ce qui concerne les technologies et crimes émergents.	Il existe une législation ciblant l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants (y compris en ligne et hors ligne), suffisamment souple pour s'adapter aux technologies émergentes et reflétant les tendances émergentes en matière de criminalité et les nouveaux délits. Une législation de soutien est en place, qui permet aux services de police d'enquêter de façon proactive et de poursuivre les agresseurs, d'identifier et de protéger les victimes, et d'appliquer les sanctions correspondant aux délits.	Un cadre juridique complet et efficace est en place, en adéquation avec les normes internationales et régionales sur les droits des enfants, pour poursuivre les agresseurs (au niveau national et international), aider les victimes, et permettre aux prestataires de services en ligne d'examiner et de signaler les contenus suspects d'être des contenus illicites montrant des abus sexuels à l'encontre des enfants ainsi que les contenus et conduites potentiellement nocifs. Le délai de prescription est supprimé pour les victimes d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre des enfants (y compris en ligne). Des dispositions juridiques sont en place pour protéger les enfants de la responsabilité pénale en cas d'images et vidéos à caractère sexuel générées par eux-mêmes, et lorsqu'elles sont uniquement destinées à un usage privé.


Justice pénale	Service dédié à l'application de la loi	Construction	Amélioration	Intégration	Maturité
		Aucun service chargé de l'application de la loi dont la mission explicite serait de répondre à l'exploitation et aux abus sexuels à l'encontre des enfants (y compris en ligne).	Un service dédié à l'application de la loi existe, mais il y a des contraintes dues au pouvoir, aux ressources humaines ou financières limités, ou aux limites du mandat.	Un service dédié à l'application de la loi existe, est fonctionnel et dispose des ressources adéquates, avec des connaissances, des compétences, des systèmes spécialisés, des outils technologiques et des ressources pour répondre à l'exploitation et aux abus sexuels à l'encontre des enfants en ligne.	Les services de police sont équipés pour mener des enquêtes complexes, transfrontalières et axées sur les victimes qui sont enregistrées, évaluées en termes de risque et triées de façon cohérente. Une formation systématique est délivrée aux professionnels et services de police pour apporter une aide aux victimes axée sur les traumatismes, une coordination globale entre les forces de police et les services d'aide aux victimes, une aide psychologique adéquate pour le personnel de première ligne, ainsi que des outils technologiques disponibles permettant de mener des enquêtes efficaces.


	Construction	Amélioration	Intégration	Maturité
Système judiciaire et procureurs	Le système judiciaire et les procureurs ne possèdent pas de connaissances et compétences spécialisées en matière d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre des enfants et d'agressions commises à l'aide de technologies.	Le système judiciaire et les procureurs commencent à comprendre les risques que posent les agresseurs sexuels d'enfants et la gravité du crime, et à déterminer les peines dans le cadre des paramètres établis par la législation nationale pertinente, mais cela n'est pas systématiquement inclus et/ou évident pour l'ensemble du personnel.	La majeure partie du système judiciaire et des procureurs comprennent les risques que posent les agresseurs sexuels d'enfants et la gravité du crime et déterminent les peines dans le cadre des paramètres établis par la législation nationale pertinente. Des protocoles standardisés en faveur des enfants et axés sur les victimes sont adoptés.	Les services judiciaires et les procureurs comprennent bien les contextes dans lesquels l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants peuvent avoir lieu, la vulnérabilité potentielle des victimes et des témoins, ainsi que les outils et méthodologies des agresseurs, y compris au niveau international. Le système judiciaire et les procureurs ont accès à une formation spécialisée en matière d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre des enfants (y compris en ligne) ; et des protocoles standardisés en faveur des enfants et axés sur les victimes sont mis en œuvre au niveau national. Les services judiciaires et les procureurs adoptent régulièrement de nouvelles meilleures pratiques, y compris l'utilisation de la technologie, pour minimiser le préjudice causé aux victimes et survivants et accroître l'efficacité des services de justice pénale. Les victimes et les survivants ont un accès immédiat aux services de poursuite dans toutes les juridictions.


	Construction	Amélioration	Intégration	Maturité
Justice pénale 	Processus de gestion des agresseurs			
	Aucun système pour identifier, gérer et réhabiliter les agresseurs sexuels.	Des normes minimum adoptées au niveau national concernant la gestion des agresseurs sont en place, mais la surveillance et la supervision formelles sont limitées. Des efforts sont en cours pour établir une base de preuves sur les meilleures pratiques en matière de prévention des agressions.	Il existe une surveillance et supervision formelles pour la gestion des agresseurs (y compris un tri des agresseurs en catégories de risque pour évaluer l'applicabilité de la réhabilitation). Des systèmes nationaux sont en place et utilisés pour gérer les agresseurs (p. ex. des registres d'agresseurs sexuels d'enfants, programmes de divulgation restreinte, et/ou outils juridiques tels que les ordonnances des tribunaux).	Mise en œuvre cohérente et transparente d'un système composé de plusieurs agences pour identifier, gérer et réhabiliter les agresseurs sexuels, y compris des registres nationaux d'agresseurs sexuels d'enfants ou des programmes de divulgation restreinte et des outils légaux (programmes de réhabilitation et d'éducation, supervision communautaire, restrictions concernant les déplacements et notifications).
Accès à la base de données d'images				
Le pays n'est pas connecté à la base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants d'Interpol.	Le pays est connecté à la base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants d'Interpol, mais elle n'est pas utilisée de façon optimale en raison des ressources humaines ou financières limitées.	Les services de police utilisent régulièrement la base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants d'Interpol et bénéficient d'une formation continue concernant son utilisation. Le cas échéant, une base de données nationale d'images sur les abus sexuels des enfants est en place. Les services de police ont accès à différentes bases de données internationales d'images et de partage d'empreintes numériques (« hash-sharing »).	Il existe une base de données nationale d'images d'abus sexuels à l'encontre des enfants standardisée et régulièrement mise à jour (couplée à une législation adéquate), une interopérabilité et une actualisation des systèmes (standardisation de la classification), un alignement sur la terminologie de la catégorisation des contenus montrant des abus sexuels sur enfant pour favoriser la collaboration internationale, et les utilisateurs de la base de données sont parfaitement formés. Les services de police ont accès aux bases de données d'empreintes numériques et d'images et ont la capacité de les partager avec les forces de police internationales.	


		Construction	Amélioration	Intégration	Maturité
Aide aux victimes et autonomisation 	Soutien de bout en bout	Services de soutien formel limités pour les victimes/survivants. Les services sont principalement fournis par la société civile avec une supervision ou un financement minimal de la part du gouvernement.	Les services de soutien formel sont disponibles mais non centralisés. Ils ne sont pas axés sur les enfants ou sur les victimes.	Modélisation et test systématiques des services de soutien de bout en bout axés sur les enfants et les victimes pour les victimes/survivants d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre des enfants. Des services spécialisés sont disponibles pour aider les victimes et les survivants d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre des enfants en ligne, mais pas à l'échelle nationale.	Un soutien de bout en bout entièrement intégré, planifié et multipartite (éclairé par une évaluation des risques et associé à une assistance médicale, un hébergement d'urgence, une assistance financière, une éducation, des soins thérapeutiques et une assistance potentiellement à long terme) est fourni aux enfants victimes/survivants. Les services sont accessibles et financés de manière durable et adéquate par le gouvernement. Ils sont sensibles à l'âge, au genre, à la sexualité et au handicap, touchent des communautés variées, autochtones et minoritaires, et sont éclairés par le vécu des survivants. Une assistance psychologique adéquate est fournie au personnel de première ligne.
	Personnel chargé de la protection de l'enfance	Aucun personnel officiel n'est disponible pour fournir une aide aux victimes axées sur les enfants.	Des travaux sont en cours pour introduire ou perfectionner le personnel des services sociaux, l'éducation et les systèmes d'autorisation et d'accréditation.	Constitution d'un personnel officiel compétent et spécialisé qui soit formé, coordonné et disponible pour fournir un soutien aux victimes et aux survivants. Une pratique axée sur les traumatismes est en cours.	Du personnel officiel compétent et spécialisé est formé, coordonné et disponible pour fournir un soutien aux victimes, y compris des soins axés sur les traumatismes. Les systèmes d'autorisation et d'accréditation ainsi que les systèmes de supervision formative sont entièrement fonctionnels. Des lignes directrices pour les employés officiels et d'autres professionnels de première ligne concernant les questions émergentes et complexes, notamment les contenus à caractère sexuel des enfants « générés par eux-mêmes » sont disponibles.


		Construction	Amélioration	Intégration	Maturité
Aide aux victimes et autonomisation 	Modalités d'indemnisation, de recours et de plainte	Aucun mécanisme de plainte (indépendant ou autrement disponible) pour les enfants victimes d'exploitation et d'abus sexuels (y compris en ligne).	Des dispositifs d'indemnisation, de recours et de plainte sont mis en place, mais ils ne sont pas largement accessibles ou sont inadéquats pour satisfaire les besoins des victimes/survivants.	Des dispositifs d'indemnisation, de recours et de plainte sont en place et des travaux sont en cours pour les rendre plus accessibles et sensibles aux besoins des victimes/survivants. L'anonymat des victimes est garanti à tous les stades de la procédure de plainte et d'indemnisation.	La législation définit les droits des victimes/survivants et le soutien disponible à tous les stades de la procédure judiciaire, y compris les mesures à suivre concernant les plaintes, les indemnisations et les recours conformément aux normes internationale en matière de droits de l'enfant (pour les victimes d'abus nationales et internationales). Les mécanismes sont sensibles à l'âge, au genre, à la sexualité et au handicap, et sont accessibles et disponibles dans l'ensemble du pays. Les victimes/survivants sont en mesure d'obtenir justice en dehors des mécanismes formels de justice pénale (autres mécanismes de signalement, déclarations des victimes, etc.)
	Service d'assistance téléphonique pour les enfants	Aucun service d'assistance téléphonique national pour les enfants.	Des services d'assistance téléphonique pour les enfants sont disponibles mais ne sont pas reliés aux systèmes formels d'assistance. Il existe des contraintes dues aux capacités humaines et/ou financières.	Les services d'assistance téléphonique pour les enfants ont formalisé les modèles d'orientation vers les services, des systèmes garantissant la protection des données et la confidentialité des informations des clients, et des efforts sont en cours pour former les opérateurs aux risques et dangers liés aux technologies numériques.	Un service d'assistance téléphonique est disponible pour tous les enfants, dans tout le pays, sans frais, 24 h/24 et 7 j/7, par appel ou SMS, offrant une assistance et des conseils confidentiels ainsi que des mécanismes d'orientation adéquats, et dispose de sources de financement régulières. Il existe des alternatives prenant en compte les disparités nationales en termes d'accès aux nouvelles technologies. Les conseillers possèdent de meilleures connaissances sur les risques et les dangers liés aux technologies numériques. Les services d'assistance téléphonique utilisent des systèmes robustes pour garantir la protection et la confidentialité des données.

		Construction	Amélioration	Intégration	Maturité
Société et culture 	Hotline dédiée à l'exploitation et aux abus sexuels à l'encontre des enfants	Il n'existe pas de portail ou de hotline dédiés permettant au public de signaler les contenus Internet suspectés d'être des contenus illicites afin qu'il soient supprimés.	Un portail de signalement est en place pour recevoir les signalements des membres issus du public ou de l'industrie.	Une hotline dédiée est en place pour recevoir des signalements de contenus Internet suspectés d'être des contenus illicites, dangereux ou potentiellement dangereux, y compris les contenus montrant des abus sexuels et l'exploitation d'enfants. Il existe des contraintes dues aux capacités humaines et/ou financières ou des signalements limités du public et de l'industrie.	Des hotlines sont disponibles 24 h/24 et 7 j/7, sans frais, et incluent des processus robustes et standardisés permettant de recevoir, de prioriser, de prendre des mesures et de transmettre les signalements reçus. Ces portails spécialisés sont liés à des réseaux tels que INHOPE, l'Internet Watch Foundation et le National Center for Missing & Exploited Children, et il y a une coopération entre la hotline, les forces de police et l'industrie.
	Programmes éducatifs	Aucun programme éducatif national pour sensibiliser à l'exploitation et aux abus sexuels à l'encontre des enfants (y compris en ligne).	Des programmes éducatifs sont adoptés, mais ils ne sont pas déployés à l'échelle nationale et ne touchent pas tous les publics (enfants, tuteurs, professionnels).	Des programmes éducatifs nationaux systématiques sont en place pour les enfants et les jeunes, les tuteurs et les professionnels, et des travaux sont en cours pour évaluer la réussite des programmes, et toucher des cohortes vulnérables non scolarisées.	Des programmes éducatifs nationaux systématiques sont en place (y compris du contenu adapté à l'âge, accessible et inclusif) pour les enfants et les jeunes, les tuteurs et les professionnels (en matière d'éducation, de sauvegarde, de santé et de police), afin de : 1) accroître la sensibilisation à l'exploitation et aux abus sexuels à l'encontre des enfants (y compris en ligne) ; 2) fournir des informations sur les droits des enfants, le soutien disponible et les mécanismes de signalement des faits d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre des enfants ; 3) faire l'objet d'une surveillance et d'une évaluation continues afin de rester en phase avec les dernières évolutions et preuves, les supports de cours étant régulièrement mis à jour. (Suite à la page suivante)

		Construction	Amélioration	Intégration	Maturité
Société et culture 	Programmes éducatifs (suite)				Plusieurs campagnes de sensibilisation publiques et communautaires sur-mesure sont en place et s'appuient sur différents modes de communication (messages ciblés en direction des tuteurs, des jeunes et portant sur des questions spécifiques telles que les contenus « auto-générés »), avec un accès clair et simple à d'autres informations et services pertinents.
	Participation des enfants	Il n'existe aucun forum ni aucune opportunité pour que les enfants et jeunes expriment leurs points de vue ou vécus aux prestataires de service et organes gouvernementaux.	Des forums sont établis au niveau local, principalement par le biais d'initiatives émanant d'organisations de la société civile, afin de leur permettre d'aborder les problèmes et de fournir un feedback aux prestataires de service. Toutefois, les forums ne sont pas mis en œuvre de façon uniforme dans tout le pays, et ne sont pas représentatifs de la population, et les mécanismes permettant de s'assurer que les points de vue des enfants sont communiqués efficacement au gouvernement n'existent pas ou sont informels.	Des forums dédiés à la participation des enfants sont soutenus par le gouvernement et des efforts sont déployés pour établir ou améliorer les mécanismes existants et les pratiques axées sur les traumatismes pour s'assurer que les points de vue des enfants sont communiqués efficacement au gouvernement aux niveaux national, régional et/ou local.	Des forums dédiés à la participation des enfants sont soutenus par le gouvernement et incluent la participation d'une population diversifiée d'enfants et de jeunes. Un mécanisme formel et axé sur les traumatismes est utilisé lors de la participation des enfants, dans le cadre duquel le gouvernement national, sous-national et/ou local reçoit et répond au feedback des enfants et des jeunes. Les points de vue des enfants et des jeunes sont pris en compte dans la politique et les pratiques relatives à l'exploitation et aux abus sexuels à l'encontre des enfants (y compris en ligne).
	Systèmes d'accompagnement et de prévention pour les agresseurs	Il n'existe pas de système d'accompagnement pour les agresseurs ou les personnes susceptibles de commettre des agressions pour les empêcher de nuire aux enfants.	Certains systèmes d'accompagnement sont en place, mais ils ne sont pas déployés dans tout le pays et/ou ne couvrent pas toutes les catégories (c.-à-d. les agresseurs condamnés, les personnes ayant un intérêt sexuel pour les enfants, et les enfants et jeunes manifestant un comportement sexuellement préjudiciable).	Un groupe de professionnels de l'assistance possédant les connaissances et les compétences adéquates pour fournir des services de traitement efficaces est en cours de constitution et des travaux sont menés pour évaluer et mesurer l'impact des interventions venant en aide à des agresseurs ou à des personnes susceptibles de commettre des agressions.	Un système d'accompagnement fiable est disponible pour protéger les enfants contre les agresseurs condamnés, les personnes ayant un intérêt sexuel pour les enfants et les enfants et jeunes manifestant des comportements sexuels préjudiciables. Les systèmes de prévention et d'accompagnement ciblent toutes les formes d'agressions (y compris en ligne).

		Construction	Amélioration	Intégration	Maturité
Société et culture 	Signalement éthique et informé dans les médias	Le signalement dans les médias des faits d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre des enfants risque de victimiser et de traumatiser à nouveau les survivants. Il n'existe aucune réglementation ou lignes directrices en matière de normes sur le signalement éthique et informé dans les médias.	Il existe une réglementation ou des lignes directrices en matière de normes sur le signalement éthique et informé dans les médias, mais elles sont peu connues ou peu souvent appliquées.	Une réglementation ou des lignes directrices en matière de normes sur le signalement éthique et informé dans les médias (y compris une terminologie adéquate conforme aux bonnes pratiques internationales) sont intégrées aux formations professionnelles des employés des médias. Le gouvernement soutient, promeut et applique la réglementation et les lignes directrices.	Les signalements dans les médias qui sont réalisés avec sensibilité et sont basés sur des preuves renforcent la sensibilisation, favorisent les signalements, font changer les normes sociales préjudiciables, respectent les droits et la dignité des victimes et des survivants, et permettent de partager des actions efficaces en matière de prévention. Le gouvernement soutient, promeut et applique la réglementation et les lignes directrices en faveur de signalements éthiques et informés dans les médias.

		Construction	Amélioration	Intégration	Maturité
Industrie 	Procédures de retrait et signalement	Aucune procédure n'est en place pour permettre aux entreprises de signaler et de désactiver ou retirer rapidement tous contenus montrant des abus sexuels sur enfant lorsqu'une entreprise confirme leur présence sur son service. Les fournisseurs d'accès à internet n'utilisent pas les moyens techniques disponibles, tels que le blocage ou le filtrage, pour empêcher l'accès aux contenus montrant des abus sexuels sur enfant hébergés dans un autre pays, mais non supprimés à la source.	L'industrie instaure des processus et affecte des ressources pour permettre d'identifier et de signaler rapidement aux autorités les contenus montrant des abus sexuels sur enfant.	L'industrie délivre une formation et une assistance au personnel et aux sous-traitants pour répondre efficacement aux incidents liés à l'exploitation et aux abus sexuels à l'encontre des enfants en ligne, y compris des programmes de santé et de bien-être. L'industrie est tenue de signaler tous contenus montrant des abus sexuels sur enfant aux autorités.	L'industrie met en œuvre des procédures de retrait et de blocage rapides des contenus montrant des abus sexuels sur enfant en ligne, conformément aux normes internationales et régionales en matière de droits de l'enfant, et y consacre les ressources nécessaires. Le personnel et les sous-traitants de l'industrie possèdent les compétences requises et ont accès à une assistance en matière de santé et de bien-être afin de traiter efficacement les abus sexuels à l'encontre des enfants en ligne. Une collaboration intersectorielle, nationale et mondiale permet de partager l'expertise, les pratiques, les points de vue et les outils pertinents. L'industrie a l'obligation légale de prendre des mesures proactives en ce qui concerne l'évaluation des risques, et de proposer des choix accordant la priorité aux droits et à la sécurité des enfants.

		Construction	Amélioration	Intégration	Maturité
Industrie 	Développement de solutions innovantes	Aucune ressource financière ou humaine n'est affectée au développement de solutions innovantes.	Certaines ressources financières et humaines sont affectées pour favoriser le développement de solutions technologiques innovantes afin de prévenir et de lutter contre l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants en ligne, mais pas à grande échelle.	Des fonds nationaux consacrés à l'innovation sont en place pour développer et évaluer des solutions technologiques innovantes visant à prévenir et lutter contre l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants en ligne.	Des solutions technologiques innovantes qui améliorent manifestement l'approche existante visant à prévenir et lutter contre l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants sont développées de façon cohérente et efficace, étendues, surveillées et actualisées. L'industrie finance et priorise activement des solutions technologiques compatibles avec les droits des enfants et la sécurité en ligne.
		Conduite professionnelle responsable	Aucune politique ou aucun processus n'est en place pour garantir une conduite professionnelle responsable.	Des politiques et processus sont en place pour identifier et aborder les impacts négatifs sur les droits des enfants dans l'environnement numérique, mais ces efforts ne sont ni systématiques ni complets.	Des politiques fiables en matière de protection et de sauvegarde de l'enfance sont en place, y compris un engagement politique visant à respecter les droits des enfants dans l'environnement numérique. Des processus de diligence raisonnable relatifs aux droits de l'homme sont en place, y compris des évaluations d'impact, mais ils n'intègrent pas de manière exhaustive les principales questions concernant les droits des enfants.

	Construction	Amélioration	Intégration	Maturité
Recherche et données	Aucun système n'est mis en place pour collecter des données de routine sur l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants et il n'existe aucun plan de collecte de données pour des enquêtes, etc.	Des recherches ad-hoc sont menées concernant les questions d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre des enfants.	Des données sur l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants (y compris en ligne) sont collectées à intervalles réguliers et des efforts sont déployés pour analyser les données administratives et les utiliser à des fins de planification et pour surveiller l'efficacité des politiques et de la fourniture de services.	Des recherches et analyses coordonnées au niveau national permettent d'obtenir une vision actualisée et fiable des menaces d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre des enfants en ligne, des risques de vulnérabilité et des réponses à apporter. Les politiques et les programmes nationaux sont basés sur des recherches continues, avec des résultats mesurables et un suivi et une évaluation réguliers. Des systèmes de données administratives fiables (p. ex., police, tribunaux, services sociaux) permettent au gouvernement de surveiller la fourniture, l'accès et l'efficacité des services et de fournir des informations régulières aux décideurs.
Terminologie convenue à l'échelle universelle	La terminologie utilisée n'est pas alignée sur les bonnes pratiques internationales et peut porter préjudice aux victimes/survivants.	La terminologie convenue à l'échelle universelle fait l'objet de discussions pour être utilisée ou adaptée à la situation du pays.	La législation, la politique et les médias nationaux utilisent une terminologie alignée sur les bonnes pratiques internationales et limitant les risques de confusion et de préjudice pour les victimes/survivants.	La terminologie convenue à l'échelle universelle permet de communiquer rapidement et clairement les informations et les politiques aux parties prenantes et évite de porter préjudice aux victimes/survivants.

Recherche et données



Ce Modèle de Maturité fait partie d'une série d'outils et de rapports aidant les gouvernements et les organisations à prévenir et lutter contre l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants. Vous trouverez d'autres documents pertinents à l'adresse weprotect.org/model-national-response, notamment :

- **Un cadre de Modèle de Réponse Nationale ;**
- **Un outil d'auto-évaluation pour le Modèle de Maturité du Modèle de Réponse Nationale ;**
- **Un guide expliquant comment utiliser l'outil d'auto-évaluation du Modèle de Maturité ;**
- **Encadrer l'avenir : examen de l'impact du Modèle de Réponse Nationale.**

Ce Modèle de Maturité a été financé par le Fonds pour la sécurité intérieure - Police de l'Union européenne.



© WeProtect Global Alliance 2023

Publié en juin 2023 par WeProtect Global Alliance

E-mail : info@weprotectga.org

Site web : www.weprotect.org